

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires  
Service Environnement

Yzeure, le 04 décembre 2019

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI  
Tél : 04 70 48 77 58  
celia,marchetti@allier.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000  
Basse Sioule  
du 19 novembre 2019**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse Sioule » s'est réuni le 19 novembre 2019 à Saint-Germain-de-Salles, sous la présidence de Mme Célia MARCHETTI, chef du bureau espaces naturels, forêt, chasse au service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier. Mme MARCHETTI présente les excuses de Mme le Sous-Préfet de Vichy, retenue par d'autres engagements.

Après que Mme Célia MARCHETTI ait présenté les membres excusés, les personnes présentes ont signées la feuille d'émargement jointe au présent compte-rendu.

La parole est ensuite donnée à M. Pierre LOISEAU, chargé de mission puis à Mme Marion GIRARD, chargée d'études au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier), pour présenter le diaporama des différents points inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Introduction**

Marion GIRARD fait un rappel sur l'historique du site. Elle présente ensuite les espèces et habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné. Elle rappelle également les enjeux et objectifs inscrits dans le document d'objectifs du site « Basse-Sioule » (diapositives 4 à 8).

### **2. Bilan des actions mises en œuvre avant 2019**

Mme GIRARD présente ensuite les actions mises en œuvre annuellement avant 2019 (diapositive 10) puis développe certaines études phares menées ces dernières années.

En tant qu'animateur, le CEN Allier apporte de manière annuelle un appui aux porteurs de projets, usagers et administrations afin de s'assurer que les enjeux environnementaux liés au dispositif Natura 2000 soient correctement pris en compte dans les différents projets du territoire.

Une veille locale et régulière est menée sur le site afin de se tenir informé et de centraliser l'ensemble des informations le concernant.

Le CEN Allier assure également une mission de sensibilisation et de valorisation grâce à des articles régulièrement proposés aux communes du site. Ceux-ci peuvent être publiés dans des bulletins municipaux ou encore sur les sites web des communes, et retracent les actualités du site et/ou du réseau Natura 2000. Le site web dédié est alimenté régulièrement, et notamment avec l'ensemble des rapports d'étude et comptes rendus de réunions.

De manière plus ponctuelle, l'animateur Natura 2000 contribue à la mise en œuvre d'outils tels que les Mesures Agro-Environnementales (MAE) en organisant des réunions d'information auprès des exploitants agricoles, comme cela a été le cas lors de la dernière campagne de contractualisation.

Des conférences, et/ou des sorties nature en bord de Sioule, ont été proposées, à destination du grand public ou des scolaires, afin de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux environnementaux de leur territoire. De la même manière, des formations peuvent être proposées aux agents des services de l'Etat comme cela avait été fait, sur les espèces exotiques envahissantes, il y a quelques années.

Enfin, des études scientifiques sont régulièrement menées sur la Basse Sioule et permettent notamment d'actualiser les données contenues dans le Document d'Objectifs Natura 2000 pour le compartiment des espèces à enjeux (exemple de l'étude de la Cordulie à corps fin, espèce de libellule) ou celui des habitats d'intérêt communautaire (exemple de l'étude diachronique des milieux ouverts et fermés).

La dernière étude en date a porté sur un inventaire exhaustif des espèces exotiques envahissantes (EEE) de la flore (diapositives 11 à 13). Cette étude s'est étalée sur deux ans et a consisté à parcourir le cours principal de la Sioule (2017) ainsi que les annexes hydrauliques (2018) afin de cartographier précisément l'ensemble des stations d'EEE. Un atlas cartographique présentant les résultats sur l'ensemble des communes du site a ainsi été produit, et est consultable sur le site web dédié <http://basse-sioule.n2000.fr>. Les principaux résultats ont montré une nette dominance des Renouées asiatiques et de la Balsamine de l'Himalaya avec respectivement 43.9 % et 45.5 % d'occurrence dans les relevés. Viennent ensuite des espèces arborées, comme l'Ailante glanduleux ou le Robinier faux-acacia.

Les actions de lutte contre les espèces bien implantées comme la Renouée du Japon semblent inenvisageables du fait de leur coût très élevé et de l'efficacité toute relative des moyens connus à ce jour.

Pour ce qui concerne la Balsamine de l'Himalaya, des retours d'expériences positifs ont été rapportés dans d'autres départements et des travaux d'arrachage pourraient être envisagés si l'opportunité se présentait sur la Basse Sioule. Cependant, les surfaces de colonisation déjà importantes nécessiteraient de sélectionner une station isolée, pour mener ces travaux sous forme d'expérimentation.

Mme MARCHETTI s'interroge sur la durée des travaux. Il est précisé que de telles opérations s'envisagent a minima sur trois années consécutives pour être efficaces. Mme MARCHETTI précise qu'il faudra alors attendre la prochaine campagne de contractualisation s'il est envisagé de réaliser ces travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Une veille accrue est portée sur deux espèces problématiques : l'Elodée du Canada et la Jussie à grandes fleurs. La première est déjà très présente sur la Sioule amont, mais n'est vraisemblablement pas encore descendue vers l'aval, tandis que la seconde se retrouve abondamment sur le val d'Allier où elle envahit les annexes hydrauliques jusqu'à les atterrir très rapidement. Pour l'heure, aucune de ces deux espèces ne semble être présente sur la Basse Sioule, mais il conviendra de

détecter les premières stations de manière précoce afin de pouvoir intervenir rapidement et ainsi éviter leur propagation.

Les perspectives de cet inventaire proposent de mener des actions principalement sur les espèces que l'on ne retrouve que ponctuellement sur la Basse Sioule, comme l'Erable negundo ou l'Arbre à papillons. Ces espèces peuvent encore être contenues du fait de leur moindre expansion par rapport aux Renouées et à la Balsamine. En parallèle, des actions de sensibilisation des usagers, des habitants et des professionnels paraissent nécessaires afin d'informer et d'éviter l'implantation de nouvelles espèces problématiques. Cette sensibilisation pourra se faire via la création et la distribution de plaquettes de communication.

Mme GIRARD rappelle qu'au cours du comité de pilotage 2018, une exposition de la Fédération nationale des CENs avait été présentée et proposée à l'ensemble des communes, dont certaines s'étaient montrées favorables à l'accueil de cet outil. Le CEN a donc engagé les démarches de prêt, mais malheureusement, aucune commune n'a finalement répondu favorablement lorsqu'il a été question de la mise à disposition de l'exposition.

### **3. Actions engagées en 2019**

#### 3.1 Animation générale

Mme GIRARD revient rapidement sur le volet d'animation générale du programme ainsi que sur les actions de communication réalisées en 2019 (diapositive 15).

La parole est ensuite donnée à M. ROSAK pour la présentation de l'action principale de cette animation 2019 : la cartographie des habitats piscicoles et l'inventaire de l'ichtyofaune, réalisés par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier (FDPPMA 03), sur une station représentative du site Natura 2000 « Basse Sioule ».

#### 3.2 Zoom sur la cartographie des habitats piscicoles et inventaire de l'ichtyofaune

M. ROSAK prend donc la parole pour présenter le travail réalisé par la Fédération de pêche de l'Allier (diapositives 19 à 30). L'analyse de l'ensemble des résultats n'étant pas encore terminée, cette présentation ne concerne que les premiers éléments d'analyse.

M. ROSAK débute par la présentation de la station représentative d'étude choisie, à savoir un tronçon d'environ 1 500 ml de part et d'autre du barrage de Salles (communes de Saint-Germain-de-Salles et Jenzat). Ce tronçon a été choisi pour être représentatif de l'ensemble des habitats présents sur la Basse Sioule, notamment au regard de la dizaine de seuils présents sur le site Natura 2000. Le tronçon d'étude se compose donc de la zone d'influence du seuil (600 ml) et d'une portion libre en aval (900 ml).

La méthode utilisée pour la réalisation de la cartographie des habitats est ensuite décrite, celle-ci s'inspirant de « l'Indice d'Attractivité Morpho-dynamique ». La station d'étude a ainsi été découpée en 91 « pôles d'attraction » selon trois composantes : le substrat, la vitesse du courant et la hauteur d'eau.

Ce travail démontre à première vue une bonne diversité d'habitats, mais la situation est en réalité très contrastée entre l'amont et l'aval du seuil de Salles : la zone d'influence du barrage (en amont) présentant un appauvrissement quantitatif et qualitatif de la diversité d'habitats.

La méthode de réalisation de l'inventaire piscicole est ensuite présentée, avec l'utilisation de filets maillants en amont et de prospections pédestres de pêches électriques en aval du barrage.

Il est à noter que les classes de hauteurs et de vitesse de courant ont dû être simplifiées, car la réalisation de trois répliques pour chaque habitat rendait le travail de terrain trop conséquent. De cette manière, le temps de pêche a pu être réduit à une journée par secteur.

Les premiers résultats montrent un peuplement diversifié avec 1 599 individus appartenant à 18 espèces de poissons, 1 espèce d'agnathe (lamproie) et 1 espèce d'écrevisse (exotique envahissante). Parmi les espèces à enjeux attendues sur le site, on note l'absence du Toxostome, de la Lamproie marine et du Saumon atlantique (la thermie estivale ayant été extrêmement limitante : la Sioule a atteint 30° C au cours de l'été au niveau de la station d'étude).

Là encore, on observe une situation très contrastée entre l'amont du barrage moins riche, et l'aval plus diversifié et moins impacté par les espèces non-attendues, voire indésirables telles que la Perche soleil et l'écrevisse américaine.

L'analyse de l'ensemble des résultats est en cours et donnera lieu à un rapport dans lequel seront abordées l'importance de l'hydrologie, ainsi que l'influence des barrages sur la dynamique fluviale et leurs effets sur l'eutrophisation des eaux impactant la qualité des habitats. Au regard de tous ces éléments, des préconisations de gestion adaptées seront ensuite proposées.

#### **4. Perspectives pour 2020**

Mme GIRARD reprend la parole pour présenter les grandes lignes de l'étude sur les chiroptères prévues en 2020. En lien avec la cartographie des habitats naturels (en cours de réactualisation par le bureau d'études Latitude Environnement) et l'étude diachronique des milieux ouverts et fermés réalisée par le CEN en 2015, les chauves-souris présentes dans la ripisylve de la Sioule seront étudiées.

Des soirées d'écoute ultrasonore seront organisées sur les lambeaux forestiers du site afin d'établir une liste d'espèces présentes. En parallèle, une recherche d'arbres favorables pourra être menée, si cela est possible, afin de localiser des gîtes encore inconnus à ce jour.

L'objectif de cette étude sera de tirer des tendances d'utilisation préférentielle des habitats par les chauves-souris, et d'en extraire des préconisations de gestion adaptées. De plus, cette étude permettra d'actualiser les données chauves-souris inscrites au DocOb, le groupe des chiroptères n'ayant pas été étudié depuis 2011 sur ce site.

#### **5. Questions diverses**

M. PINFORT, maire de Saint-Germain-de-Salles, soulève le problème de pêches illégales dans des annexes de la Sioule, dont il fait régulièrement le signalement depuis 2008, sans qu'il n'y ait eu d'intervention de la police de l'environnement.

M. ROSAK précise qu'il existe d'autres exemples sur le cours de la Sioule, notamment de pratique interdite de la pêche dans des passes à poisson, mais que les personnes ont été condamnées pour ces faits.

MM. PINFORT et CHATEAU (maire de Barberier) s'interrogent sur les populations de Castors et de Loutres sur la Sioule. Aucun suivi régulier n'est mené dans le cadre de Natura 2000 sur ces espèces, mais d'après les données départementales, celles-ci seraient plutôt en expansion. M. ROSAK précise que le Castor est bien présent (indices d'arbres taillés en crayon) à hauteur d'Ebreuil et de Bayet, cependant les indices de présence de Loutre sont plus difficilement observables.

M. PINFORT insiste sur l'utilité des microcentrales sur la Sioule pour la production d'électricité. M. ROSAK précise qu'à l'échelle nationale, moins d'1 % de l'électricité consommée est produite par les microcentrales et que le gain semble donc dérisoire par rapport aux dégradations que

cela entraîne sur les cours d'eau. Il estime plus pertinent d'équiper correctement les barrages existants avec des passes à poissons fonctionnelles et des turbines adaptées, que d'aller vers de nouvelles implantations d'ouvrages.

Mme BOISSON, animatrice du SAGE Sioule, ajoute que la question a été discutée au cours d'un forum de l'eau organisé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule. Il en était ressorti que, plus le nombre de centrales hydro-électriques se multipliait, plus il faudrait nécessairement multiplier et diversifier les autres sources de petite alimentation électrique (photovoltaïque, éolien,...) pour obtenir une stabilité énergétique, au risque de dégrader les habitats, paysages et richesses du bassin versant de la Sioule.

M. PINFORT revient sur l'utilité des barrages concernant la maîtrise des crues ainsi que l'irrigation, notamment sur une année comme 2019 où le département a connu une importante sécheresse, qui a mis en péril de nombreuses cultures.

M. ROSAK ajoute que des années comme celle-ci poussent à envisager des cultures moins gourmandes en eau, afin d'être moins dépendants de cette ressource pour avoir des exploitations pérennes.

Mme MARCHETTI souligne l'intérêt des groupes de travail qui sont régulièrement organisés avec l'ensemble des acteurs locaux, afin de concilier l'ensemble des enjeux des territoires qu'ils soient environnementaux, économiques, politiques ou sociaux.

M. BERTRAND, adjoint au maire de Contigny, évoque le travail du bureau d'études en charge de la réactualisation de la cartographie des habitats naturels, qui a bénéficié d'un arrêté préfectoral autorisant ses salariés à pénétrer sur les parcelles privées du secteur. Il regrette que les propriétaires en question n'aient pas été prévenus et contactés en amont, afin de donner leur autorisation de passage sur leurs parcelles.

Mme MARCHETTI précise que l'arrêté a été transmis et affiché en mairie, mais que les propriétaires n'ont effectivement pas été contactés un par un, car cela aurait représenté un temps d'échange important non prévu au marché. Elle précise que l'arrêté est caduc depuis le 31 octobre 2019. De plus, la partie terrain de la mission du bureau d'étude est désormais achevée.

M. BERTRAND ajoute que le nombre d'agriculteurs par commune n'est pas très important, et qu'il aurait été nécessaire de demander leurs coordonnées en mairie afin de pouvoir les contacter.

M. PINFORT complète en affirmant que la mairie peut prendre contact elle-même avec ses administrés et faire le lien avec les opérateurs de terrain, afin que le travail se déroule plus sereinement et de manière plus transparente.

L'ensemble des questions ayant été soulevées, Mme MARCHETTI remercie les membres présents et lève la séance.

Célia MARCHETTI



Chef du Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse

